



Note Conceptuelle

Séminaire judiciaire:

Complémentarité et coopération des juridictions dans un système de justice mondiale interconnecté

Cour pénale internationale

17-18 janvier 2018; La Haye, Pays-Bas

INTRODUCTION

La 18 janvier 2018, la Cour pénale internationale (“CPI”) organisera un séminaire judiciaire intitulé « Complémentarité et coopération des juridictions dans un système de justice mondiale interconnecté ». Le séminaire aura lieu au siège de la Cour à La Haye (Pays-Bas) et sera suivi d’une cérémonie marquant l’ouverture de l’année judiciaire 2018.

Le séminaire a pour objectif d’encourager les échanges entre des magistrats venant des Etats parties au Statut de Rome, de faciliter la formation de réseaux et de favoriser le soutien collectif au système de justice pénale internationale.

Ce séminaire réunira des juges venant de juridictions nationales, internationales et régionales. Le titulaire des plus hautes fonctions judiciaires (telles que le Président de la Cour de cassation ou de la Cour suprême) de chaque Etat partie est invité au séminaire. Au nombre des participants figureront également les juges de la CPI et des représentants des juridictions internationales et régionales concernées.

SUJETS

Ce séminaire sera l’occasion de débattre et discuter des liens entre les juridictions nationales, internationales et régionales qui, au sein d’un système mondial, visent collectivement à assurer le respect de la primauté du droit et, en particulier, à mettre un terme à l’impunité et à rendre justice aux victimes des crimes les plus graves au regard du droit international.

Ce séminaire sera structuré autour de deux groupes de travail. Un des groupes se consacrera au thème de la complémentarité et l’autre à celui de la coopération. Les sujets qui seront potentiellement abordés sous les deux thèmes sont développés ci-dessous de manière non exhaustive.



La session sur le thème de la **complémentarité** pourra traiter entre autres des sujets suivants :

- Primauté des juridictions nationales telle que prévue dans le Statut de Rome et la nature complémentaire de la CPI en tant que juridiction de dernier recours ;
- Jurisprudence de la CPI sur la recevabilité (articles 17-19 du Statut) ;
- Expérience des juridictions nationales vis-à-vis des crimes visés dans le Statut de Rome ;
- Rôle des juridictions régionales ;
- Relation entre les juridictions pénales et les cours des droits de l'homme ;
- Renforcement de la primauté du droit au niveau mondial.

La session sur le thème de la **coopération** pourra traiter entre autres des sujets suivants :

- Perspectives de coopération et d'échange d'expertise entre les différentes juridictions ;
- Est-ce que les échanges entre les différentes juridictions peuvent contribuer à résoudre les problématiques communes auxquelles elles font face ?
- Défis rencontrés par les juridictions relativement à l'assistance judiciaire en matières pénales ;
- Défis relatifs à l'efficacité, la charge de travail et les ressources disponibles ;
- Défis relatifs à la perception et la légitimité ;
- Relation entre la justice et de la politique.

FORMAT ET LANGUE

Le format du séminaire permettra de mener des discussions interactives et de maximiser les opportunités de partages d'expérience. Chacune des deux sessions de travail commencera par des remarques introductives présentées par un participant, suivie d'une discussion ouverte entre les participants du séminaire.

Le séminaire sera mené en anglais, français et espagnol avec une interprétation en simultané.

